

Un état d'esprit qui peut servir d'exemple

L'agence française pour la biodiversité tient à le souligner: *"C'est une grande première pour le transport maritime."* *"Cette charte donne l'exemple, elle pourra s'étendre à d'autres compagnies et sur d'autres façades maritimes avec des spécificités qui leur sont propres"*, note François Gauthiez, le directeur de l'appui aux politiques publiques.

L'AFB est un établissement qui a vocation à accompagner le réseau d'aires marines protégées dans leurs missions en faveur de la biodiversité.

Le parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, traversé par plusieurs routes maritimes, connaît un fort trafic de fret et de passagers. Pas moins de 18 000 bateaux chaque année.

"Les compagnies ont un rôle à jouer"

Avec cette charte, la compagnie s'engage à aller plus loin notamment dans le partage de la connaissance sur le milieu marin. *"C'est très intéressant pour nous de pouvoir diffuser de l'information au grand public, notamment sur les écogestes. Rappeler par exemple*



Madeleine Cancemi, directrice déléguée du parc marin du Cap Corse et de l'Agriate et François Gauthiez, le directeur de l'appui aux politiques publiques à l'AFB.

qu'il ne faut pas jeter les mégots de cigarette en mer. Il est aussi nécessaire de communiquer sur des problématiques ponctuelles. Je pense aux grandes nacres qui meurent décimées par un parasite. Le public doit savoir qu'il est interdit de prélever ces coquillages, précise la directrice déléguée du parc Madeleine Cancemi. *Ce partenariat pose des finalités concrètes à viser et il pourrait être mis en œuvre par toutes les*

autres compagnies qui transitent dans le parc marin." Le président de l'AFB salue pour sa part *"un état d'esprit qui peut servir d'exemple"* : *"La biodiversité n'est pas qu'une question de réglementation. Le partage de connaissances, l'information au grand public sont aussi importants et je pense que les compagnies maritimes ont un vrai rôle à jouer à ce niveau-là."*

S. C.